Vol. XXXII Saint-Boniface, Manitoba, 3 Decembre 1902. No. 3

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

The Library (Governm. Offices).

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)........ 2.50

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la trentième séance étant la séance régulière du 20eme conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 24 novembre 1902.

Présents: Son Honneur le Maire au fauteuil et Messieurs les conseillers Turenne, Gauvin, Jean, Pelletier, Lavoie et Collin.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le cons Turenne présente une pétition des contribuables de la partie No, 4 connue sous le nom de Norwood priant le conseil de faire les démarches nécessaires pour empêcher la Rat Portage Lumber Co., de faire traverser l'Avenue Taché autrement qu'à son niveau naturel par l'embranchement du chemin de fer C. N. R., qu'elle est maintenant à construire. Référée au comité spécial nommé à la dernière séance pour s'occuper des difficultés entre le C. N. R., et la Ville.

Les comptes suivants sont présentés ;

Arthur Bertrand, $3.00, référé au comité de Santé, Lig. Gagné, $7.00, référé au comité de Police et Feu, N. H. Houde, $5.00, J. C. Gibson Machinery Co., $15.00, Despatis & Co, The Boyce Carriage Co., $5.00, Joyal & Vulliez $50.40, les mêmes 60 cts. A. Lemay $1.50, Allaire & Bleau $3.55 Guilbault et Cie., 95 cts, The Fairchild Co., $1.00, Rôle de paie No, 32, $29.66 Rôle de paie No. 33 $61.11, Madame J. Marchand, $3.25, le Juge Walker $3.00, S. M. Jean $3.20.

Le cons. Gauvin présente le seizième rapport du comité des finances recommandant que le compte du journal "Le Manitoba" soit accepté et payé. Ce rapport est adopté.

Le cons. Lavoie présente le huitième rapport du comité de Police et Feu qui se lit comme suit :

Votre Comité a l'honneur de recommander que le quatrième rapport de la Cour de Police pour cette année montrant une balance à l'avoir de $52.50 soit accepté et filé.

Il recommande aussi que l'offre de la Boyce Carriage Co. de fournir et poser de nouveaux ressorts de derrière à la pompe chimique pour la somme de $11 soit acceptée, mais le Comité ne croit pas opportun d'acheter un sleigh pour cette pompe et il ne croit pas non plus devoir accepter l'offre de $20.00 faite par cette Compagnie pour le vieux fourgon à échelles.

Qu'il soit opportun d'engager un constable pour le service de nuit et que des applications soient demandées par annonce publiée deux fois dans le journal "Le Manitoba." Ce rapport est adopté.

Son Honneur le maire au nom du comité spécial nommé à la dernière séance fait rapport verbalement que le Comité a eu une entrevue avec M. Munson solliciteur de la Compagnie du C. N. R. qui comme dans des circonstances précédentes a témoigné de la bonne volonté de la Compagnie et de son désir de donner satisfaction à la Ville ajoutant que la Compagnie rencontrait des difficultées de la part des propriétaires au Nord de la voie ferrée, mais qu'il espérait que ces difficultés finiraient par s'aplanir et qu'alors les choses pourraient s'arranger à la satisfaction de tous.

Son Honneur le maire fait aussi rapport que le comité spécial lors de l'entrevue avec M. Munson a cru devoir s'ocuper de l'empiètement de la Rat Portage Lumber Co. sur certaines rues de la Ville. Des ordres avaient été donnés pour arrêter les travaux déjà commencés. Le Comité a rencontré M. D. C. Cameron gérant de la Compagnie et M. Munson aussi solliciteur de cette Companie. Après explications et vu la saison avancée et l'urgence de faire les travaux de terrassement requis pour traverser le marais et vu aussi que l'Avenue Oak est une rue de peu d'importance et peut être fermée à cet endroit il fut convenu que les travaux de terrassement, sur cette rue seraient continués avec l'entente qu'aucune des autres rues de la Ville seraient touchées avant que des plans et profils aient été produits et le consentement du conseil accordé. Quelques jours plus tard information du Conseil ayant été donnée que des travaux de terrassement étaient à se faire sur la rue des Meurons le maire donnera ordre au chef de police d'arrêter ces travaux. La Compagnie a soumis un plan et un profil mais comme le profil n'a pas été considéré comme complet et suffisant il a été renvoyé avec le plan et aucune permission n'a été donné à la Compagnie touchant les rues de la Ville si ce n'est pour l'Oak Avenue telle que cidessus mentionnée, sur proposition de M. Jean ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Lavoie secondé par le cons. Gauvin que les comptes suivants soient acceptés et payés; N. H. Houde $5.04, J. G. Gibson Machinery Co., $15.00, Despatis & Co. $5.00, The Boyce Carriage Co. $5.00. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Lavoie que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Mde J. Marchand $3.25, le juge Walker $3.00. S M. Jean $3.20 Agréé.

Proposé par le cons. Turenne secondé par le cons. Pelletier que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Proposé par le cons. Lavoie secondé par le cons. Gauvin que les comptes suivants soient acceptés et payés ; N. H. Houde $5.00, J. G. Gibson Machinery Co. $15.00, Despatis & Co. $5.00 The Boyce Carriage Co. $5.00. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Lavoie que les comptes suivants soient acceptés et payés, Mad. J. Marchand, $3.25, le juge Walker $3.00, S. M. Jean $3.20. Agréé.

Proposé par le cons. Turenne secondé par le cons. Pelletier que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Joyal & Vulliez 60c., A. Lemay $1.50, Fanchild & Co. $1.00 Allaire & Bleau $3 55 Guilbault & Co. 95c. Rôle de Paie No.32 $29.36 Rôle de Paie No.33 $61.11 ce dernier rôle de Paie devant être payé par Mers. Cass & Couture, et que l'autre compte Mers. Joyal & Vulliez au montant de $50.40 soit référé au comité des Travaux Publics. Agréé.

Proposé par le Cons Turenne secondé par le Cons. Pelletier, que le délai pour l'achevement de l'égoût de la rue Laverandry soit étendu au 25 Janvier.

Son Honneur le Maire fait aussi rapport au nom du comité spécial nommé pour entrevoir le gouvernement au sujet du pont de la Seine. que le comité a rencontré M. Simpson du département des Travaux Publics et que ce Monsieur, l'a inform que le gouvernement n'avait aucun fonds disponible pour contribuer soit à la réparation ou au renouvellement du pont de la Seine.

Et la séance est levée.

Chronique de la Province

LETELLIER

Le bazar tenu ici a eu le plus grand succès et témoigne hautement de la générosité de notre population. Une mention spéciale doit être faite des candidates, Melle A. Bourbeau et Melle McCrea, qui ont fait une belle lutte, très appréciable en résultat. Melle Bourbeau a été victorieuse. Elle a jeté dans la corbeille du bazar la somme de $846.80 ; et Melle McCrea, $574.00. On a présenté à chacune de ces demoiselles, comme marque de reconnaissance pour leurs services, un magnifique jonc en or. M. l'abbé Jutras qui s'est lui-même donné beaucoup de travail est enchanté du bazar.

Le Manitoba.

Mercredi, 3 Decembre 1902

La Question Scolaire et M. le Ministre du Revenu de l'Intérieur

Dans son compte-rendu d'une assemblée publique tenue le 24 novembre, à Montréal, dans les intérêts de l'hon. M. Préfontaine, la *Patrie* attribue à l'hon. M. Bernier, le ministre du Revenu de l'Intérieur, les graves paroles suivantes :

" Qu'ont fait les conservateurs " en 1896 ?

" Je vais vous le dire. Ils ont " voulu créer une nouvelle rebel- " lion dans le Nord-Ouest en sou- " levant la question des Ecoles, " que Sir Wilfrid Laurier a étouf- " fée."

Et la *Patrie* ajoute que des applaudissements prolongés ont accueilli ces paroles.

Nous voudrions pouvoir mettre en doute l'exactitude de ce compte rendu. Mais, outre que nous n'avons aucune raison de suspecter la bonne foi du *reporter*, ces paroles s'accordent trop avec certains propos antérieurs sur le même sujet pour que nous hésitions à les regarder comme authentiques.

Sans l'affirmer aussi nettement ni aussi brutalement, les adversaires de la cause éminemment nationale et sacrée de la minorité catholique du Manitoba ont déjà suggéré cette possibilité d'un soulèvement populaire à l'occasion de nos réclamations scolaires. C'est l'une des inventions auxquelles ils ont eu recours pour amortir les sympathies qui naturellement se manifestaient à notre égard en certains milieux, pour grossir démesurément, aux yeux de plusieurs, les difficultés d'un règlement équitable de cette question vitale, pour enfin justifier l'inaction du gouvernement fédéral actuel et son refus persistant de se prévaloir des moyens efficaces que la constitution de notre pays lui offre de réparer la brèche faite au pacte fédéral.

Or, nous avons le regret et l'obligation d'avertir l'hon. ministre du Revenu de l'Intérieur qu'il se trompe et qu'il trompe les autres.

Jamais le pays n'a été menacé d'une révolte à l'occasion de la question scolaire.

Les catholiques du Manitoba ont su maintenir la lutte dans les bornes d'une agitation constitutionnelle. Ils se sont placés sur ce terrain par devoir et par conviction.

Tout en élevant la voix pour revendiquer des droits inaliénables, ils comprenaient que si ces réclamations devaient s'exercer sans faiblesse, elles devaient aussi se poursuivre sans violence, avec un respect profond pour le droit des autres.

Et c'était leur conviction que nos lois organiques étaient d'accord avec la justice de leur cause et que celle ci triompherait définitivement par la seule application des dispositions de la charte nationale.

Cette conduite, très simple en somme, parcequ'elle était très droite, sans variations et sans déguisement, devaient amener des conséquences favorables à nos revendications.

Elle nous gagna d'abord le respect d'une foule d'hommes influents qui, tout en différant d'opinion avec nous sur le principe même de l'éducation confessionnelle, reconnurent à la fin qu'au point de vue des traités sur lesquels repose la confédération, nous étions dans le vrai. Nous avons entendu quelques-uns d'entr'eux déclarer en pleine assemblée publique qu'ils rougissaient, eux, protestants, de voir que leurs écoles vivaient en partie au dépens des catholiques, tandis que ceux-ci ne recevaient, en retour, rien des protestants. En plein synode, des ministres protestants réclamèrent justice pour nous, au nom de l'honneur et de l'équité. Et, enfin, vint ce fameux document, signé des membres du plus haut tribunal de l'empire et portant le sceau de Sa Majesté, qui enjoignait à toutes les autorités législatives et exécutives de redresser les griefs de la minorité catholique. Puis ensuite, nous eûmes l'arrêté ministériel de mars 1895, qui est véritablement *le jugement* dans notre cause, lequel est encore en pleine vigueur et où nos droits sont définis dans une formule ineffaçable. Puis encore, le vote pris aux Communes, en 1896, sur le projet de loi réparatrice, appuyant d'une majorité convenable, dans une chambre aux trois quarts protestante, le principe d'une mesure destinée à restaurer l'ordre de choses pour lequel nous combattions.

Graduellement donc, notre cause avançait et se fortifiait. L'opinion se montrait moins récalcitrante à notre égard. Si bien que si la loi réparatrice eût été adoptée, *nous savons* que le gouvernement provincial d'alors eût accepté la situation. Ce gouvernement eût été bien aise de sortir par cette porte d'un imbroglio dont il était lassé.

Ce serait méconnaître le sens parlementaire de la race anglo-saxonne que de croire qu'elle se serait, dans de telles circonstances, soulevée et contre les commandements de la Reine, et contre les décisions des tribunaux, et contre l'action des divers pouvoirs publics du pays, et contre l'influence des chefs de la nation.

Nous voilà donc bien loin de toute rebellion.

Non, une telle crise n'a jamais menacé notre province à l'occasion des luttes scolaires. Et ceux qui se sont servis de cet épouvantail ou qui s'en servent encore pour aveugler les esprits au sujet d'une question aussi sérieuse que celle des écoles n'obtiendront pas que des éloges dans l'histoire.

Il ne serait pas inutile de nous appesantir sur les effets de la politique adoptée par M. Laurier à notre endroit ; mais l'espace nous manque. Nous devons nous borner à relever les incorrections de langage du ministre du Revenu de l'Intérieur.

Dans les paroles que nous citons en tête de cet article, M. le ministre affirme en outre que les conservateurs *ont soulevé* la question des écoles.

A quoi M. le ministre fait-il ici allusion ?

A l'attaque ou à la défense ?

Si c'est à l'attaque, il sait bien que ce ne sont pas les conservateurs mais un gouvernement libéral—le gouvernement de M. Grenway—qui s'est rué sur la la constitution et qui a pris l'initiative d'une législation par laquelle les catholiques ont été spoliés des droits scolaires qui leur avaient été assurés par maintes promesses et par les dispositions de l'Acte qui fit du Manitoba une province de la confédération.

Si M. le ministre au contraire fait allusion à la défense, encore ici les conservateurs n'ont point à répondre à son accusation.

C'est la population catholique tout entière qui s'est levée pour protester avec dignité comme avec fermeté contre les décrets spoliateurs.

A cette époque—nous le rappelons avec bonheur—il n'y eut parmi nous ni libéraux ni conservateurs Il n'y eut que des victimes sentant l'opprobre sous lequel on voulait les écraser et d'une voix vibrante d'émotions, d'autant plus forte et plus imposante qu'elle rendait à l'unisson les mêmes angoisses et les mêmes indignations, elles dénoncèrent au pays la persécution qui se levait.

Ah ! M. le ministre, si c'était cette conduite qui vous aurait déterminé à lancer aux quatre vents du ciel les paroles amères que les détresses actuelles de votre parti vous ont inspirées, ces paroles dénoteraient chez vous un état d'âme plus propre à vous déshonorer qu'à nous faire repentir d'une attitude que nous estimons glorieuse !

M. le ministre continue par ces mots : "*que Sir Wilfrid a étouffée.*"

Qu'est-ce à dire ?

Est-ce la rébellion que Sir Wilfid aurait étouffée ?

Mais Sir Wilfrid Laurier n'a pu étouffer une rébellion qui n'existait pas, même à état embryonnaire.

Est-ce la question des écoles que le même Sir Wilfrid aurait étouffée !

Ici, M. le ministre, nous ne vous contredirons que très légèrement.

La question scolaire possède encore le souffle, mais elle râle, en effet !

Et vous avez raison de le dire, c'est l'œuvre de Sir Wilfrid Laurier, l'empreinte de ses dix doigts apparait sur la gorge de l'infortunée victime dont vous faites prémarément un cadavre !

Dans le Monde Religieux

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface est de retour de son voyage à la province de Québec. Sa Grandeur en exprimait dimanche dernier sa satisfaction. En même temps Elle annonçait la présence au Manitoba du Rev M. Zoldach, prêtre galicien délégué par son propre archevêque pour s'occuper spécialement de la desserte de ses nationaux dans notre pays conjointement avec d'autres missionnaires dont Mgr s'est assuré les services et le dévouement.

Les Galiciens de notre pays sont en grande majorité catholiques. C'est un fait que l'on cherche, en certains quartiers, à déguiser, mais qui n'en est pas moins constant. C'est donc une bonne nouvelle que nous annonçait Mgr l'Archevêque dimanche dernier.

Sa Grandeur dut néanmoins terminer son allocution par des larmes versées sur la tombe d'un illustre membre de la compagnie de Saint Sulpice.

M. l'abbé Collin, depuis au delà de vingt ans le digne supérieur de cette compagnie à Montréal est en effet décédé la semaine dernière

M. l'abbé Collin fut, dans les premières années de sa résidence au Canada, un prédicateur renommé. Il fut longtemps l'un des princes de l'éloquence sacrée en notre pays. Plus tard son zèle et ses talents se sont plutôt exercés dans les œuvres durables et fécondes de l'instruction. Sous son inspiration, le collège canadien, à Rome, l'université Laval à Montréal, et le collège de Philosophie attaché au séminaire de Saint-Sulpice, se sont élevés comme des monuments impérissables de la générosité et des grandes vues des MM. de Saint-Sulpice.

En termes éloquents Sa Grandeur a fait ressortir les grandes œuvres et le mérite qui en revient à feu M. l'abbé Collin.

Nous nous associons à cette manifestation de regrets et de vénération pour le pieux et l'illustre défunt.

AU JOUR LE JOUR

Le *Free Press* se plaint que l'équipée des Doukhobors a fait tort au pays et il en rend responsables ceux qui l'ont dénoncée.

Le *Free Press* devrait pointer ses pistolets d'un autre côté.

Ce sont ceux qui ont amené les Doukhobors au Canada qui sont responsables du tort que la présence de cette race parmi nous a pu faire au pays. C'est sur ceux-là qu'il faut tirer ; c'est aussi contre eux qu'il faudra voter.

***

Une petite note calomniatrice parue dans *l'Echo* à propos du pont de Saint-Norbert ne mériterait guère de réponse si elle ne nous donnait l'occasion de signaler ce qui fait le fond des appétits de certains libéraux.

C'est d'abord un besoin de calomnier à tort et à travers et à tout prix.

D'apres cette note, le député de Saint Boniface n'aurait consenti à seconder les efforts du conseil de Saint-Norbert pour obtenir du gouvernement quelque secours pour la reconstruction du pont, qu'à la condition que le pont serait placé sur la ligne de la grande route. Or, le député de Saint Boniface n'a jamais pris une telle position. Le conseil de la municipalité de Ritchot placera son pont où elle voudra, et leur député sera toujours prêt à leur rendre autant de services qu'il le pourra.

Mais ce qui est cocasse, c'est le motif attribué par la note de l'*Echo* au député de Saint Boniface pour justifier cette attitude.

Ce serait pour empêcher le public voyageur de passer devant les magasins libéraux.

Mais l'auteur de cette note ne voit-il pas qu'il se livre en parlant ainsi ? C'est donc uniquement pour faire passer le public voyageur à la porte des magasins libéraux qu'il veut conserver le pont à l'endroit où il est maintenant.

C'est cela. Certains braves libéraux croient que tout doit se faire à leur convenance et pour eux. Les voies publiques, les ponts, etc tout doit converger vers eux.

Mais, quoi donc ! le pays ne leur appartient-il pas ?

CLUB CONSERVATEUR

Il y a eu hier soir, à la salle du BAZAR, nombreuse et enthousiaste assemblée du Club Conservateur de Saint-Boniface.

La réunion se composait, non seulement des citoyens de notre ville mais aussi d'un bon nombre de personnes de Winnipeg et de nos paroisses françaises.

L'élection des officiers, qui était le but spécial de la réunion a donné les officiers suivants :

Patrons, les Hons MM. L. R. Borden, F. D. Monk et R. P. Roblin ;

Président Honoraire: Hon. sénateur Bernier ;

1er vice-président honoraire : Hon. M. A A. C. LaRivière, M. P.

2nd vice-président honoraire ; M. Joseph Bernier, M.P.P.

Président actif : M. J. A F Bleau ; 1er et 2nd vice-présidents MM. J. C. Smith et J. A. Cusson

Secrétaire-archiviste ; M. J. B. Coté : assistant ; M. N. Bellavance ;

Secrétaire correspondant : M. Adrien Potvin ; assistant : M. Jean Arpin ;

Trésorier : M. Paul Gagnon ; assistant : M. Joseph Desourdis ;

Percepteur : M. C. Marcoux, sr. assistants : MM. A. Bélanger et David Joyal.

Bibliothécaire : M. Jean Gingras; assistant : M. P. Laurendeau.

Conseillers MM. J. Turenne, J. P. O. Allaire, Dr Lambert, A. Guay, A. Gauvin, R. L. Chevrier, Comité des finances : MM. T. Pelletier, J. A. Senecal, E. Marcoux, A. Guay, J. T. Dumouchel D. Houle.

Comité des Séances M. Theo. Bertrand, Dr. G. A. Dubuc, Noël Bernier, J. B. Joyal, C. A. Lambert et Jos. Guay.

Comité des jeux : MM. E. H Marcoux, X. Gosselin, Z. Ouellette, H. Cusson, C. Marcoux jr Z. Lavoie, L. Joyal, G. Lévêque et C. Dusseault.

Des discours furent ensuite prononcés par M. J. Bernier, M.P.P., M. le Maire Turenne, M. A. Potvin, et M. J. C. Smith.

Les Salles du Club sont ouvertes aux membres tous les jours, de 11 h du matin à 11 h du soir.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné, que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, a, en vertu du "Land DrainageAct," approuvé la construction des travaux suivants, c'est-à-dire :

La construction d'un certain canal dans les Townships, 12, 13, 14 et 15 dans les rangs 7 et 8 Est du Meridien principal; aussi la construction de tels canaux latéraux nécessaires pour rendre l'ouvrage effectif après qu'il aura été terminé; aussi la construction de deux ponts à piliers audessus de la rivière Birkenhead; et de plus que c'est l'intention du département des travaux publics du Manitoba d'entreprendre les travaux proposés à un coût estimé à cent quarente huit mille piastres ($148,000) comme amélioration locale et d'évaluer et de cotiser pour le dit coût les terrains qui en bénéficieront et dont la description générale est comme suit :

Townships 12, 13, 14 et 15 dans le rang 8 Est, Sections 23, 24, 25, 26, 27, 34, 35, 36 ; Townships 12, Rang 7 Est, Les quatre (4) tiers Est des Sections, dans les townships 13 et 14, Rang 7 Est ; aussi, les trois (3) tiers Est des sections dans le Township 15 Rang 7 Est.

A moins que la majorité des propriétaires de ces terrains, représentant au moins la moitié de la valeur des dits terrains, pétitionne le soussigné contre la construction de tels travaux en dedans d'un mois après la publication de tel avis.

Daté en la Cité de Winnipeg ce 31 Octobre, A. D. 1902.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

SOUMISSIONS POUR PROVISIONS

Des soumissions cachetées, séparées ou pour le tout, adressées au sous-signé et endossées "Tenders for Supplies," seront reçues aux bureaux du Département des Travaux publics, bâtisses du Parlement jusqu'à midi le 15 dec 1902, pour la vente et la livraison à l'Asile de Selkirk pour l'année 1903, commençant le 1er janvier prochain, des articles compris dans les classes suivantes.

1. Provisions (épiceries)
2. Farine, farine d'avoine, blé-d'inde, son, avoine.
3. Viande de tous genres.
4. Beurre et œufs.
5. Foin.
6. Pain.
7. Bois.

Les soumissions pour les articles du No 3. devront indiquer les prix d'été, d'avril 1er à Oct 31, et pour les mois d'hiver, de janvier 1er, à mars 31 et les mois de novembre et décembre.

Les spécifications peuvent être vues, les quantités approximative données ainsi que la forme que doit revêtir la soumission, sur application du surintendant ou procureur de l'institut ou au département des Travaux Publics Winnipeg.

Les soumissions doivent indiquer les prix, et donner en détail et en entier le coût de leurs marchandises.

Un chèque marqué de $100.00 doit accompagner cheque soumission, lequel chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou ayant signé, l'exécuterait mal.

La plus basse ou aucune autre soumission nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre de Travaux publics.

SOUMISSIONS POUR PROVISIONS

Des soumissions cachetées, separées ou pour le tout, adressées au sous-signé et endossées "Tenders for Supplies," seront reçues aux bureaux des Département des Travaux Publics, bâtisses du Parlement, jusqu'à midi le 15 dec 1902, pour la vente et la livraison à l'institut des Sourds-Muets pour l'année 1903, commençant le 1er janvier prochain, des articles compris dans les classes suivantes.

1. Provisions (épiceries)
2. Farine, farine d'avoine, blé-d'inde, son, avoine.
3. Viandes de tous genres.
4. Beurre et œufs.
5. Foin.
6. Pain.
7. Bois.

Les soumissions pour les articles du No. 3 devront indiquer les prix d'été, d'avril 1er à Oct 31, et pour les mois d'hiver, de janvier 1er, à mars 31, et les mois de novembre et decembre.

Les spécifications peuvent être vues, les quantités approximatives données ainsi que la forme que doit revêtir la soumission, sur application du surintendant ou procureur de l'institut ou au département des Travaux Publics, Winnipeg.

Les soumissions doivent indiquer les prix, et donner en détail et en entier le coût de leurs marchandises.

Un chèque marqué de $100.00 doit accompagner chaque soumission, lequel chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, l'exécuterait mal.

La plus basse ou aucune autre soumission nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Instituteur Demandé

DES applications seront reçues par le soussigné jusqu'à lundi le 22 courant, pour un instituteur ou institutrice diplomé (au moins 2ème classe) et parlant les deux langues, pour enseigner à l'école Norwood, Saint-Boniface, ouverture des classes vers le 20 janvier prochain. On devra mentionner le salaire exigé.

JOSEPH DESOURDIS,
Sec-Tres. District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188.

DECES

A Letellier, le 1er décembre, Madame François Parent, à l'âge de 87 ans.

Conseil de Ville de Saint Boniface

M. Joseph Turenne, maire, par acclamation ;

Quartier No. 1, Gédéon Couture par acclamation ;

Quartier No. 2, François Jean, par acclamation ;

Quartier No. 3, T. Pelletier, par acclamation ;

Quartier No. 4 Arthur Cusson et T. Gilbert, en nomination.

Nous n'ajouterions rien à ce tableau si M le maire, qui sera bientôt l'ex-maire, n'avait fait la comédie. Se rendant bien compte de l'impossibilité pour lui de faire la lutte, il a voulu attribuer la candidature de M Turenne à des raisons politiques. Et avec beaucoup de tapage il s'est retiré, après s'être laissé mettre en nomination. Deux de ses amis ont ensuite annoncé leur intention de quitter leur siège au conseil. Quant à ces derniers il y a cent contre un à parier qu'ils ne mettront point leur menace à exécution. Ils tiennent trop à leurs fauteuils.

Toute la scène a été d'un ridicule achevé et personne n'en a été la dupe. Voilà des gens qui font de la politique à l'année, partout, en tout et sans cesse. Et pour leur faire plaisir il faudrait s'abstenir de porter au conseil de Ville, parce qu'ils ne sont pas libéraux, les candidats que leurs concitoyens en jugent dignes. Ils ne peuvent pourtant pas s'attendre que l'on jouera toujours dans leur jeu.

COMMISSAIRES D'ECOLE

Quartier No. 1, J N Senez ;
Quartier No. 2, C. Marcoux ;
Quartier No. 3, François Jean ;
Quartier No. 4, W. Dagg.

MUNICIPALITÉ DE SAINT BONIFACE

Préfet : Candidats ; Victor Mager et Pierre Dumas.

Quartier No. 1, M. Mueller élu par acclamation ;

Quartier No. 2, Daniel Carrière et J. Rodrigue.

Quartier No. 3, Joseph Riel élu par acclamation ;

Quartier No. 4, Martial Payette et François LaRocque.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Madame R. Chevrier, de Winnipeg, est partie lundi pour Ottawa, en promenade.

—Les travaux de la nouvelle école normale au Norwood avance rapidement.

—La maîtrise de la cathédrale prépare de la musique spéciale pour le jour de Noël.

—Le feu a détruit dimanche une construction d'une valeur de $5.000, aux abattoirs de Gordon Ironside & Fares.

La lutte municipale à Winnipeg est très active. En dépit de notre réputation de "hot-headed Frenchmen" nous sommes plus tranquilles.

—Le magasin le BAZAR sera ouvert jusqu'à 9 heures p. m, du 9 décembre au 31 décembre 1902 pour les fêtes de Noël et du jour de l'an.

—Le général Booth, chef de l'armée du Salut, était à Winnipeg ces jours derniers. On lui a fait beaucoup de démonstrations!

—Il est à espérer que la neige va permettre aux marchands de bois de le sortir de la forêt et de le transporter jusqu'aux lignes de chemin de fer. Le prix du bois, en ville, est très haut.

Le *Free Press* donne tous les matins des extraits du *Free Press* d'il y a 20 ans, à date correspondante. Pour ceux qui vivaient ici, dans le temps, ces extraits sont d'un grand intérêt.

—Chance magnifique pour tout homme d'apprendre le métier de barbier. Tous les jours on demande des gradués de notre école. Pratique journalière, bons professeurs etc. Elèves pensionnés, instruments fournis par la maison. Ecrivez dès aujourd'hui, catalogue gratuit. Holer Barber College, Minneapolis, Minn.

A LOUER ET A VENDRE Une maison neuve de 6 chambres sur le terrain Mager pres qu'en face de l'Hôpital. S'adresser à.

THEO. BERTRAND
Hotel de Ville.

GLACE AU VOYAGE

Délivrée à n'importe qu'elle partie de la ville.

ARCTIC ICE CO., Ltd.
Office—487 Rue Main.
B. de P. 187. Téléphone 367.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	Acres	Rendement moyen; Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES,
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à ;

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

BANQUE IMPERIALE
CAPITAL AUTORISE $4,000,000.00
DU CANADA.

CAPITAL PAYE............$2,500,000,00
FONDS DE RESERVE - $2,125.000.00

DIRECTEURS :

T. R. Merritt, Prés. D. R. Wilkie V.-Pr. et gérant général.
William Ramsay, Robert Jaffray, T. Sutherland Stayner, Elias Rogers, Wm. Hendrie,
E. Hay, Assistant gérant général.
W. Moffat, Inspecteur en chef.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET LA COLOMBIE.

Winnipeg, Man. ; Brandon, Man. ; Portage-la-Prairie, Man. ; Calgary, Alta. ; Prince-Albert, Sask. ; Edmonton, Alta. ; Strathcona, C. B. ; Vancouver, C. B. ; Revelstoke, C B ; Nelson C. B., Ferguson B. C. & Rosthern Sask; Victoria B.C. Golden. C.B. Wetaskiwin Alta Regina Assa. Cranbrook, B. C.

SUCCURSALES DANS ONTARIO :

Essex. Niagara Falls. Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne. St. Thomas.
St. Thomas East End.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines. Woodstock.
Hamilton Listowel Commas.

TORONTO— Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts. York and King.

Québec Montréal.

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les dépots sont reçus et portent interêt.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre : La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

N. G. LESLIE,
29-5-01 Gérant, Suc. de Winnipeg.

HOTEL IROQUOIS

EN FACE DE L'HOTEL DE VILLE, WINNIPEG.

M. LOUIS CARDINAL, PROP.

M. Louis Cardinal, autrefois du Portage du Rat, a le plaisir d'annoncer au public français qu'il a acheté cet hôtel; et le public voyageur y trouvera tout le confort desirable. Pension de première classe, Prix modéré. Liqueurs et cigars de choix

UNE VISITE EST SOLLICITEE,

LOUIS CARDINAL PROP

INSTITUTRICE DEMANDEE Pour l'école du village du Distric Scolaire de St-Joachim pour le 1er Janvier 1903 salaire $35.00 par mois. S'adresser à

CHARLE S. X. LANGLOIS.
Sec. Tres.
Labroquerie P. O.

FERME A LOUER Une belle fermes tuée à Saint-Adolphe, bonne maison possession immédiate. S'adresser à.

C. A. GAREAU
352 Rue Main, Winnipeg.

- Des capitalistes de Winnipeg ouvriront sous peu une nouvelle banque; le nom de cette institution sera la Banque du Nord-Ouest.

OFFICIAL TIME WAGHORN'S GUIDE, 5c

Canadian Pacific Railway.

EXCURSION POUR NOEL EN DECEMBRE

Les tarifs les plus bas pour

ONTARIO,
QUEBEC ET—
Les provinces maritimes,

BILLETS BONS POUR 3 MOIS AVEC PRIVILÈGE D'ARRÊTER À L'EST DE FORT WILLIAM.

Service touriste chaque jour ainsi que chars dortoirs.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent du C. P. R. le plus proche à.

C. E. McPHERSON.
Asst. Gen. Pass. Agent, Gen. Pass. Agent
WINNIPEG.

LE LUCINA

Chaque LUCINA porte sur lui son nom; voyez à ce qu'on vous donne le vrai cigare.

MANUFACTURE PAR

GEO. F. BRYAN & CO.
Winnipeg.

DANS VOTRE INTERET

N'oubliez pas de suivre un traitement avec les Pilules de Longue Vie du ChiRiste Bonard. Vous n'aurez qu'à vous en féliciter. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE-FRANCO COLONIALE, Montréal.

ILS NE L'AVAIENT PAS.

Nos pères auraient été bien heureux s'ils avaient eu le BAUME RHUMAL à leur disposition comme nous l'avons.

PURIFIEZ VOTRE SANG

Et Enrichissez-le par l'Usage des

PILULES DE LONGUE VIE DU CHIMISTE BONARD

Et vous verrez disparaitre comme par enchantement, toute maladie provenant de l'insuffisance ou de l'impureté du sang, ainsi que de l'action défectueuse du Foie, des Rognons et de l'Estomac.

C'est ce qu'a fait M. François Jean, qui souffrait d'une maladie des rognons, de dyspepsie et de faiblesse générale. Aujourd'hui, grâce au PILULES DE LONGUE VIE DU CHIMISTE BONARD, il est fort, robuste et complètement délivré de tous ses maux. Voici ce qu'il nous écrit :



"Depuis quelques années, je souffrais de douleurs aux reins et de dyspepsie. Je ne pouvais changer de position sans endurer des douleurs intenses. Je n'avais pas d'appétit et j'étais souvent affligé d'indigestions qui me causaient de violentes douleurs à l'estomac. J'étais devenu faible, nerveux et dégoûté de la vie. Ayant lu sur un journal de Montréal une de vos annonces, je me décidai à employer vos Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard.

"Quelques doses suffirent pour me convaincre que j'avais enfin trouvé un remède pour soulager mes maux. Je continuai leur usage et aujourd'hui je suis complètement guéri, car je n'éprouve plus de douleurs. Je digère bien et j'ai racouvré mes forces. Enfin, je suis en santé et ce a grâce aux Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, que je ne cesserai de recommander comme un remède sans égal."

FRANÇOIS JEAN,
Cedar Hall, Co. Matane, Qué.

Nous ne serions trop recommander aux personnes qui se sentent malades et languissantes de ne pas retarder, mais d'écrire aux médecins spécialistes une description complètes de leurs maladies.—Dites-leur tout et ne leur cachez rien. Ayez confiance en eux, ils vous répondront en vous disant d'une manière claire et précise ce que vous avez et le traitement à suivre pour hâter votre guérison. Les personnes qui le peuvent facilement pourront les voir à leur bureau de consultation au No. 367 rue St-Denis, de 1 a 3 hrs et de 6 à 8 ½ hrs. Consultations gratuites.

Sur réception du prix, nous envoyons franco les PILULES DE LONGUE VIE dans toutes les parties du monde,—50c la boite, $2.50 pour 6 boites. Adressez.

GRATIS Découpez et envoyez nous ce coupon avec un timbre de 2 cents.

LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE,
958 RUE SAINT-DENIS.

Messieurs,—Ci-inclus un timbre de 2 cents Veuillez m'expédier une boite-échantillon de vos PILULES DE LONGUE VIE BONARD.

NOM..............................
ADRESSE..............................

Cie Medicale Franco-Coloniale
958 Rue St-Denis, Montreal.

P. S.—Bureau de Consultations Gratuites : 367 RUE SAINT-DENIS

PERDUE

DEPUIS cinq semaines, une vache de 8 ans, couleur rouge fléchée, ayant, le bout d'une corne cassée, le bout de l'autre corne scié ayant le bout de l'oreille gauche coupée. Une récompense sera donnée à ceux qui la trouveront et qui en avertiront les Soeurs de la charité de la Maison Vicariale de Saint-Boniface.

DEPUIS le printemps 2 jeunes taures d'un an et demie l'une est d'un brun noir et l'autre d'une couleur (rown): étampée sur la fesse gauche D. E. Une récompense est offerte à toute personne qui en donnera des renseignements.

JULES VAN, WALLEGHEN.
Ilsd es Chênes Man.

LA VILLE DE ST-BONIFACE, Demande les services d'un constable de nuit. Les offres de service devront être faites par lettres adressée au soussigné, d'ici à Vendredi le 5 Décembre prochain.

25 Nov, 1902

THEO. BERTRAND.
Sec. Trésorier.

AVIS

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Carillon, sera tenue, à St-Pierre, dans la salle du conseil Municipal, lundi, le 8ième jour de Decembre 1902 à 1 heure, P. M.

Daté à St-Pierre ce 3ème jour de Novembre 1902.

PAUL CHENARD
Sec. Tres.
Société d'Agr. de Carillon.

LA CAUSE SUPPRIMEE

La pâleur, les boutons sur la figure a causent la faiblesse du sang. Les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard feront disparaître la cause et l'effet. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO COLONIALE, Montréal

GUILBAULT & CIE

—IMPORTATEURS DE—

Quincaillerie, Ferblanterie, Huile, Peinture, Harnais, etc., etc.

Assortiment considérable de

Poëles et Ustensiles de Cuisine.

A VENDRE

AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

Gréement de beurreries et de fromageries,
Atelier de ferblanterie et réparations de toutes sortes.

Coin des Avenues Provencher et Tache, SAINT-BONIFACE

BOITE DE POSTE, 147. - - - TÉLÉPHONE, 604.
13-3-01

Librairies Keroack

B. Keroack.	M. D. Keroack.
RUE DUMOULIN,	COIN DES RUES MAIN ET WATER. En face de l'Hôtel Manitoba,
Saint-Boniface.	*Winnipeg.*

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement executés.



EPICERIES ET CHAUSSURES
S. M. JEAN
Rue Dumoulin,
Saint-Boniface.

Pourquoi notre commerce va-t-il toujours en augmentant? C'est parceque nos marchandises sont de première classe et les prix excessivement bas. Nous importons directement nos thés et cafés et nous avons l'avantage de vendre des qualitées beaucoup supérieures tout en étant d'un prix bien moins élevé que n'importe où ailleurs. Nous avons toujours un assortiment de chaussures claques et mitaines que nous vendons à très bas prix. Toutes commandes par la malle promptement exécutées.

S. M. JEAN
Rue Dumoulin : St. Boniface

C. A. GAREAU

Le plus grand stock de l'Ouest pour fourrures.

Capots de fourrures pour hommes et Dames $12.00 en montant.

Capots en drap doublé en fourrures $40.00 en montant.

OFFRE SPECIALE POUR LA SEMAINE PROCHAINE

500 Habillements assortis prix régulier $8.00 prix spécial pour cette semaine $5.00.

Assortiment d'automne et d'hiver complet pour hommes et enfants à des prix défiant toute compétition.

Nous invitons nos amis et le public en général notre département de complet à ordre est toujours en pleine opération et nous garantissons complète satisfaction.

VENEZ EN FOULE
A L'ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR

C. A. GAREAU
352 Rue Main Winnipeg.

LE
Manitoba Hotel

Et restaurant ouvert jour et nuit.

Repas à toute heure.

Liqueur de premier choix.

517 RUE MAIN, WINNIPEG.

C DEGAGNE
Proprietaire.

The "D&L" Emulsion d'huile de foie de morue
(Marque de Fabrique.)

Vous donnera l'appétit ! tonifiera vos nerfs ! rendra fort ! mettra en bonne santé !

Le Dr. Burgess, Surt. Méd. de l'Hopital Prot. pour les aliénés, Montréal, le prescrit constamment et nome permet de se servir de son nom.

Melle Clark, Surt. de l'Hopital Grace, écrit qu'ils en ont aussi fait usage avec les meilleurs résultats. Bouteilles de 50c. à $1.

DAVIS & LAWRENCE CO., Limitée.

SANS PERDRE DE TEMPS.

Hâtez-vous de prendre du BAUME RHUMAL dès que vous ressentirez quelque embarras de la gorge.

UNE BELLE OCCASION!

D'AVOIR UNE MONTRE ET UNE CHAINE GRATUITEMENT. PAS D'ARGENT DEMANDÉ —CHAQUE HOMME, FEMME, JEUNE FILLE OU JEUNE GARÇON A LA MEME CHANCE.

Afin de répandre les Pilules "English Toxin," du Dr. Arnold parmi les personnes souffrantes nous faisons l'offre généreuse que voici :

Si vous nous envoyez votre nom et votre adresse et agréez de vendre 12 boites des Pilules "English Toxin" du Dr Arnold à 25c. la boite nous vous donnerons gratuitement une belle montre et sa chaine, pour homme, ou dame, ou votre choix parmi des bijoux, joncs, violons, mandolines, services à thé, matinées en satin, cameras, etc. Rapelez-vous, que nous ne demandons pas d'argent avant que vous ayiez vendu les pilules et que vous n'avez à en vendre que 12 boites avant d'avoir les prix. Ceci est une offre venant d'une compagnie responsable et qui a déjà dépensé plusieurs milliers de piastres en prix de cette sorte dans toutes les parties du pays. Rappelez-vous aussi que les pilules du Dr Arnold sont un remède bien connu pour les reins, la vessie, la maladie de bright, la diabète, le rhumatisme les troubles nerveux, et autres désordres, et sont en vente par tous les pharmaciens de première classe et vendeurs de remèdes dans toutes les parties du monde Vous n'avez qu'à les montrer pour les vendre. Vous n'offrez pas une chose inconnue. Nos montres sont des montres ordinaires pour dames ou homme, métal nickele, avec jolie ornementation. Ces montres tiennent parfaitement le temps. Personne aura honte de les porter; montre envoyée gratuitement sur reçu de l'argent de 12 boite des pilules Toxin. Ecrivez immédiatement et soyez le premier dans votre localité à gagner cette montre aussitôt que nous recevrons votre adresse, nous vous enverrons douze boites de pilules avec notre catalogue illustré, ainsi qu'une jolie carte vous nommant notre agent. Encore une fois nous ne demandons pas d'argent avant que vous ayiez vendu les pilules. Nous défrayons toutes les dépenses et agissons ainsi pour annoncer nos pilules. Ne retardez pas mais écrivez de suite et gagnez ce beau cadeau avant les fêtes.

Adresse ARNOLD MEDECINE Co., Dept.125. 50 Adelaide St. East, Toronto Ont.

CRHONIQUE DE LA PROVINCE

SAINT-ALPHONSE

Le bazar de Saint-Alphonse organisé par les dévoués pères de l'Immaculée Conception qui desservent cette paroisse a commencé le 24 courant, et durera 4 jours. Les moissons ayant été abondantes, tout permet d'espérer un brillant succès.

BRUXELLES

On a appris ici avec grande peine par le R. M. Heynen curé de la paroisse, que le R. M. G. Willems, premier curé belge de Bruxelles au Manitoba, dernièrement curé de Saint-Joseph, en l'île Dominica (Antilles Anglaises) a dû quitter son poste, il y a plus d'un mois, à cause d'une maladie grave et s'embarquer dans un état désespéré pour l'Europe Le R. M. Heynen l'a recommandé aux prières de ses paroissiens.

STE-ANNE DES CHÊNES.

COUVENT DE STE-ANNE DES CHÊNES.

ECHO DE LA STE. CÉCILE.

Comme toujours la Ste. Cécile nous revint cette année avec son cortège de joyeuses distractions.

Désirant célébrer dignement leur Auguste Patronne, les musiciennes organisèrent une petite séance dont le fond principal était un drame intitulé "Zélie," qui fut joué avec beaucoup de grâce et de naturel, excitant un vif intérêt qui se soutint jusqu'à la fin. Les intervalles des actes étaient marqués par des notes mélodieuses que faisait entendre un orchestre d'un nouveau genre. Car, il ne faut pas oublier que l'harmonie était la couleur générale de cette fête, avant tout musicale; le tout entremêlé de chant et de déclamations qui furent rendus avec un goût et une délicatesse de sentiments exquis.

L'air "God Save the King" exécuté par l'orchestre termina la séance, dont voici le programme:

ZELIE OU LA MARTYRE DE L'OBEISSANCE FILIALE, DRAME EN TROIS ACTES

PERSONNAGES :

Madame D'Aglemont...Delle B. Labossiere
Zelie, sa fille ainée...Delle A. Magnan
Joséphine, sa fille cadette...Delle V. Chabot
Louise, jeune ouvrière amie de Zélie... } Delle A. Dusuc
Madame de Rancey...Delle A. Maurice
Catherine, concierge d'une prison... } Delle A. Dupuis
La mère Thomas voisine de Catherine... } Delle E. Decaire
Madame de Beaufort...Delle M. Chabot
Une vieille Bohémienne...Delle B. Lacroix
Stéphanie, femme de chambre... } Delle E Dusuc

Ouverture...VIVE LA CANADIENNE...Orchestre
Chant ...GRAND CHOEUR...Par les Elèves

1ER ACTE

Chant Solo..LA CHARITE..Delle M. Guichon
Au piano...Delle A Dusuc
Duo instrumental...Orchestre

2IEME ACTE

Chant...HOSANNA...Delle A. Magnan
Au piano...Delle B. Labossiere
Poésie...La veillée de Noël...Delle O. Maurice
Musique...Moon-light on the Hudson... } Delle A. Maurice, Delle A. Magnan

3IEME ACTE

Saynète...Les distractions de Juliette... } Delle A. Morin
Au piano...Delle N. Marchand
Poésie...L'orpheline...Delle A. Guichon

GOD SAVE THE KING

Nos aimables musiciennes n'avaient rien oublié: on fut donc invité à passer au réfectoire où un délicieux goûter était servi :

Fruits, gâteaux variés, blanc-manges, sucreries de toutes sortes et vingt autres bonnes choses en formaient le menu.

Mais tout cela n'était encore que le prélude du bonheur que l'on se promettait : outre la Ste. Cécile, on fêtait aussi la rentrée de la cinquantième pensionnaire Cette double coïncidence nous donna droit à un congé exceptionel, à un congé de sortie qui vint mettre le sceau à l'allégresse de ce jour mémorable dans les annales des élèves du Couvent de Ste-Anne des Chênes.

UNE ELÈVE —"VIOLETTE."

UNE EPOQUE DIFFICILE

C'EST LA PERIODE OU LES JEUNES FILLES DEVIENNENT FEMMES,

ELLE EST CARACTERISEE PAL LA PALEUR DE LA FIGURE, LA PALPITATION DE CŒUR, LE MANQUE D'APPETIT ET UNE LASSITUDE GENERALE—COMMENT SURMONTER CE MAL.

Après la première enfance, l'époque la plus périlleuse dans la vie d'une jeune fille, c'est quand elle devient femme. C'est alors qu'elle est sujette aux maux de tête, vertige, palpitation de cœur manque d'appétit et qu'elle a les joues et les lèvres exsangues. Cet état peut facilement se transformer en consomption, et pour empêcher cela—pour maintenir la jeune fille en bonne santé et forte, la mère devrait voir à lui faire prendre un tonique pour le sang, tel que les Pilules Rases du Dr. Williams. Mme Henry McIntyre, Port Dalhousie, Ont., donne un excellent conseil aux autres mères, pour les cas de cette nature. Elle dit : "Il y a environ trois ans la santé de ma fille Bertha, commença à décliner. Elle affaiblissait et paraissait incapable de supporter le moindre effort Elle souffrait de douloureux maux de tête et avait des évanouissements ; elle manquait d'appétit et maigrissait. Je dépensait beaucoup d'argent en remèdes, mais ça ne lui fit aucun bien. Je la conduisis alors chez un médecin, et bien que son traitement fût suivi pendant longtemps, elle sembait dépérir et je commençai à craindre la consomption. Je la conduisis chez un specialiste, mais son traitement n'eut pas plus de succès. En fin de compte, sur le conseil d'une dame de mes amies, un médecin pratiquant à Chicago, Bertha commença à prendre les Pilules Roses du Dr. Williams, et, bientôt, une amélioration marquée se manifesta dans son état ; après en avoir pris neuf boîtes, elle jouissait encore une fois d'une santé parfaite et son poids avait augmenté de quinze livres. Je conseillerais à toutes celles qui souffrent de maux similaires de faire l'essai des Pilules Roses du Dr. Williams, quelque désespéré que paraisse leur cas."

Toutes les filles et femmes faibles et maladives, celles qui souffrent du mal de tête, mal de dos, qui n'ont aucun goût pour le travail ou l'exercice, qui portent sur leurs joues pâles et jaunâtres les marques de la mauvaise santé, trouveront un prompt soulagement, des yeux brillants, des joues roses et une santé parfaite en prenant les Pilules Roses du Dr. Williams Vous pouvez obtenir ces pilules de n'importe quel marchand de remèdes ou franco par la poste, à 50c la boîte, ou six boites pour $2.50, en écrivant directement à la Dr. Williams Medicine Co., Brockville, Ont. N'acceptez jamais quoi que ce soit que le marchand vous dira être "tout aussi bon".

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE DOCTEUR BOUSSEAU

I

Les Racoleurs de la Republique

No. 2

Aucune parole n'avait encore été échangée entre eux ; le malheur des temps enseignait la réserve aux plus simples ; néanmoins, leur commune tristesse établissait entre eux une sorte de sympathie ; tous trois se croyaient frères en convictions religieuses : ils ne se cachaient pas pour souffrir.

Un racoleur conventionnel, à moitié ivre, grâce aux efforts qu'il avait faits en faveur de la république, vint se planter en face du docteur Bousseau.

—Citoyen, dit-il en chancelant, je te régale ; si c'est ton idée, viens.

Le médecin fit un geste de dégoût.

—Tu n'as pas soif? reprit le soldat déguisé ; c'est étonnant, presque suspect... Je te mets en réquisition !

Et il saisit le collet du docteur. Celui-ci le repoussa rudement, et le racoleur, décrivant une courbe forcée, s'en alla chercher fortune ailleurs.

Le paysan avait suivi de l'œil avec intérêt les mouvements de son voisin.

—Ils ont voulu m'enrôler aussi, moi, parmi les soldats de la Convention, murmura-t-il, comme en se parlant à lui-même.

—Citoyen villageois! dit le médecin d'un ton emphatique et profondément convaincu, si tu as refusé, tu as forfait au plus sacré des devoirs !

Cathelineau leva sur lui son œil plein de surprise.

—Écoute-moi, reprit celui-ci. Chacun doit travailler pour sa part à l'œuvre de régénération qui s'élabore, les uns par l'intelligence, les autres par la force matérielle. Tu es de ces derniers ; tu as donc eu tort... Villageois ! je t'exhorte à gagner le district afin d'acquérir le titre enviable de défenseur de la patrie.

Le paysan souleva paisiblement son chapeau et tourna le dos. Ce mouvement le mit en face du prêtre ; il le reconnut sans doute, car ses traits prirent soudainement une expression de respect.

Au mouvement significatif du paysan, le citoyen Bousseau avait appelé sur sa lèvre un sourire d'incommensurable amertume.

—D'un côté, murmura-t-il, la liberté confie sa sainte cause à des misérables ; de l'autre, le despotisme trouve des soutiens parmi les gens simples et vertueux ! Il est temps que mon rôle commence. J'aurais voulu vivre obscur et mourir pareillement ; mais l'œuvre de régénération me réclame. Le cancer de la contre-révolution dévore le cœur de nos campagnes ; je suis l'antidote de ce poison : au travail !... Villageois ! continua-t-il, en se tournant vers Cathelineau, je veux te démontrer...

Mais le paysan avait disparu ainsi que le prêtre ; le docteur se trouvait seul maintenant sur son banc.

Le citoyen Bousseau était, lui aussi, à sa manière, un racoleur républicain ; mais, bien différent des agents salariés de la Convention, il agissait, entraîné par un enthousiasme sincère et irrésistible. Les œuvres du gouvernement étaient connues de lui, et révoltaient profondément son âme droite et probe ; il restait républicain néanmoins ; loin de diminuer, sa ferveur politique augmentait tous les jours.

C'est que l'établissement de la république avait, pour le docteur, une question en quelque sorte personnelle ; il avait prédit, sinon fait 89 ; la chute du gouvernement eût été un démenti donné à son système, une vraie défaite. Il ne faut point croire que nous dessinions ici un type inventé à plaisir, ou seulement perdu de nos jours. Au fond des provinces comme à Paris, il existe encore des rêveurs, avalant des mots qu'ils appellent des principes, buvant des refrains qu'ils nomment des idées, et se figurant que leur naïve faconde influe sur les événements. Ils suent sang et eau, ces mouches du coche, et lorsque, par hasard, une fois sur cent, un fait arrive, qui ressemble de très-loin à l'une ou l'autre de leurs songeries, vous les voyez retenir à grand'peine leur innocent orgueil, et se décerner "in petto" l'ovation que leur refuse l'injustice contemporaine.

Le docteur Bousseau avait aspiré avec avidité, dans sa jeunesse, ce vent du philosophisme qui, partant de Paris, soufflait sur toute la France ; prosélyte d'abord, il en était venu insensiblement, et de bonne foi, à se croire apôtre. Dans la sincérité de son cœur, il eût soutenu à tout venant que Voltaire et Rousseau n'avaient fait qu'émettre ses propres idées imparfaitement, et que la Convention, fille de ses œuvres, faussait méchamment la doctrine paternelle.

Jusqu'alors, il s'était tenu à l'écart, dominant de toute la hauteur de sa supériorité les événements du siècle ; mais cette inquiétude, qui plane dans l'air à la veille des révolutions, saisit les fous comme les sages ; le docteur se sentit incapable de conserver plus longtemps son rôle passif ; il vit "se dresser devant lui le devoir," pour employer son style ; obéissant, il résolut de combattre à la fois l'omnipotence conventionnelle et la contre-révolution menaçante.

C'était un double et gigantesque travail.

Pour accomplir une œuvre analogue et moins ardue, il fallut le génie de Napoléon, aidé par la lassitude du monde.

A défaut de génie, le docteur Bousseau possédait cette faconde amphigourique, si fort à la mode alors, une renommée de clocher et un courage irréfléchi, mais à toute épreuve.

Le prêtre et Cathelineau s'étaient enfoncés de compagnie dans des rues obscures qui viennent aboutir à la place ; le prêtre parlait lentement et à voix basse ; le paysan retenait sa respiration pour écouter.

—Oui, mon fils, disait le prêtre, la route est longue, et de nombreux dangers entravent le chemin ; mais je ne pouvais ajouter foi à tout ce que l'on disait d'horrible sur cette cité maudite. Il me fallait voir Paris pour croire que Sa Majesté très chrétienne fût emprisonnée comme un scélérat vulgaire ; je suis allé ; j'ai vu...

—Eh bien? demanda le paysan dont l'émotion faisait trembler la voix.

—Mon fils, prions Dieu qu'il pardonne à la France : elle a renversé le trône comme elle a brisé l'autel.

Cathelineau mit la main sur son cœur.

—C'est un saint homme, n'est-ce pas, monsieur le recteur, que le roi Louis XVI? demanda-t-il.

Le prêtre, méditant ou priant sans doute, se contenta de répondre par un signe affirmatif.

—Il fut bon, reprit le paysan, trop bon, m'a-t-on dit, au temps de sa puissance. Personne n'a-t-il donc songé à mourir pour le délivrer?

Cathelineau avait été le paroissien de M. Saulnier ; il passait au village du Pin-en-Mauge pour un homme simple d'esprit, et d'intelligence peu développée. Le curé le regarda avec surprise.

—Quelques-uns l'ont tenté, répondit-il. Ce fut toujours en vain.

—Ils se sont lassés bien vite ! dit encore Cathelineau, qui semblait préoccupé.

Puis il continua en s'arrêtant tout-à-coup de marcher :

—J'ai une femme et cinq enfants, monsieur le recteur ; mais peut-être que Réné Bion, mon cousin, qui est riche, voudra bien les prendre à sa charge. Moi, je vais partir pour Paris, et délivrer le roi Louis XVI.

—Aux uns la force et l'intelligence, aux autres le dévoûment ! murmura tristement le prêtre. Mon fils, l'entreprise n'est point de celles qu'un homme seul puisse tenter.

—S'il faut être deux, s'écria naïvement Cathelineau, Réné Bion viendra bien avec moi.

Ainsi parlait, quelques semaines avant la prise d'armes, l'homme qui allait organiser l'insurrection vendéenne.

Un sourire involontaire dérida le front soucieux de M. Saulnier, qui reprit le chemin de la place. Cathelineau le suivit.

La scène avait encore une fois changé de face ; la foule était rassemblée, compacte, autour d'un théâtre en plein vent, déserté par l'empirique qui l'occupait naguère. Au lieu du vendeur d'orviétan, un homme en costume décent se tenait debout sur les tréteaux, et haranguait l'assemblée : c'était le citoyen Bousseau qui commençait son "rôle actif."

A Pierre, pas plus qu'en Vendée, une telle proposition n'eût provoqué aucune répression immédiate ; la peine conventionnelle laissait hurler les orateurs dans leur lit, s'ils devenaient importuns.

—Chacun de nous étant autant que Robespierre, poursuivit le docteur, a le droit, individuel, de contrôler ses actes ; j'use de ce droit. La France, après avoir sommeillé dans l'abrutissement plus le honteux durant quatorze siècles, s'est enfin levée comme un seul homme, et a dit de sa grande voix : Je veux être libre. Pour une nation, vouloir c'est pouvoir : les entraves quatorze fois séculaires se sont brisées ! la Bastille est tombée, et sous les ruines du dernier des donjons a disparu la dernière des tyrannies... Honte et malheur ; cela devait être ainsi, et cela n'est point ! la tyrannie vit, elle prospère ; au milieu de vous, citoyens, marchent têtes levées, de fangeux suppôts. L'Etre Suprême a-t-il donc frappé le pays de démence ! n'y a-t-il point de Brutus pour ce multiple et insatiable César qui étouffe la liberté sous ses perfides embrassements !

(A suivre)